OUVRAGE DE CAPTAGE

25\$

PROPRIÉTAIRE					
Nom (et/ou nom de l'entreprise)					
Adresse	Ville	Ville		Code postal	
Courriel Téléphone		Cellulaire			
REQUÉRANT (si différent du	u propriétaire)				
Si le requérant n'est pas propriétaire d	de l'immeuble, le propriétaire doit co	ompléter la section	n «Procuration	n» au bas du présent forn	nulaire.
Nom (et/ou nom de l'entreprise)					
Adresse	Ville	Ville		Code postal	
Courriel Télé		éléphone		Cellulaire	
EMPLACEMENT DES TRAV Adresse ou numéro du lot		Matricule			
Présence d'un cours d'eau, d'un lac o	ou d'un milieu humide	□Non	<u>l</u> .		
DESCRIPTION DES TRAVA	NUX ■ Résidentiel ■ Co	ommercial	Industriel	Agricole	Institutionnel
Description des travaux		Puits desservant plus de 20		personnes 🗌 Oui	□Non
		Présence d'une	zone inonda	ble 🔲 Oui	□Non
Type de puits ☐ Puits tubulaire ☐ Puits de surface ☐ Autre			Puits scellé	Oui	□Non
Coût des travaux	Date du début des travaux	ébut des travaux Date pré		vue pour la fin des travaux	
ENTREPRENEUR (cocher s Nom de l'entrepreneur ou de l'entrepreneur de l'entrepreneur ou de l'entrepreneur					
Adresse	Ville	Ville		Code postal	
Courriel Téléphon				No RBQ	
ENGAGEMENT ET SIGNAT					
Je, (lettres moulées), reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut et adresse en conséquence au fonctionnaire désigné, la présente demande. Je m'engage à					
respecter les lois et règlements en vigueur. Je m'engage à construire ou aménager selon les plans tels qu'ils ont été déposés ou avec corrections, s'il y a lieu, déterminées par l'autorité compétente.					
,	·				
Signé le : Signature :					
PROCURATION					
Je, propriétaire-soussigné, autorise à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Municipalité					
d'Huberdeau pour l'obtention du d	certificat d'autorisation pour ma	propriété situé	e au :		
Signé le : Signature :					



OUVRAGE DE CAPTAGE

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET DOCUMENTS À FOURNIR

- 1. **Un plan d'implantation** indiquant:
 - la localisation de l'installation de captage projetée sur le terrain;
 - le type d'installation de captage projetée sur le terrain;
 - la distance entre l'installation de captage et tout système d'évacuation et de traitement des eaux usées sur le même emplacement et sur les emplacements voisins;
 - les autres puits présents sur le terrain;
 - la distance entre l'installation de captage et toutes parcelles en culture.
- 2. La soumission du puisatier.
- 3. Le paiement des frais de 25\$.

DOCUMENTS À FOURNIR APRÈS LES TRAVAUX DE FORAGE

- 4. Celui qui a aménagé ou approfondi un ouvrage de prélèvement des eaux doit, dans les trente (30) jours qui suivent la fin des travaux, rédiger un rapport de forage attestant la conformité de l'ouvrage de captage, conformément au modèle de présentation fourni par le Ministère de l'Environnement et, à l'intérieur de ce délai, en déposer une copie à la Municipalité.
- 5. Le scellement, doit être effectué sous la supervision d'un professionnel lorsque les distances séparatrices qui assurent normalement la protection d'une installation de prélèvement d'eau souterraine ne sont pas respectées, ou lorsque l'installation de prélèvement d'eau souterraine est aménagée dans une plaine inondable. Ledit professionnel doit, dans les trente (30) jours qui suivent la fin des travaux, rédiger un rapport attestant la conformité du scellement et en déposer une copie à la Municipalité.

Aucun permis ne sera délivré avant l'obtention de tous les documents et renseignements requis aux fins d'analyse de la demande. Des documents ou informations supplémentaires peuvent être exigés.

Prenez note que ce document n'a aucune portée légale. Pour consulter l'intégralité de la réglementation en vigueur, veuillez consulter notre site internet ou communiquer avec le fonctionnaire désigné.

www.municipalite.huberdeau.qc.ca